Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre est composé de plusieurs étapes clés. Conception, études, réalisation, recette de travaux, arrivée des opérateurs et raccordement final... il est important d’avoir en tête toutes les phases de déploiement de la fibre optique pour comprendre pourquoi cette technologie peut parfois mettre du temps pour être accessible dans les logements.

Conception et études

- Découpage du territoire en zone arrière de 500 prises environ (correspondant à un SRO) en zones de raccordement (correspondant à un NRO)
- Vérification des adresses de chaque logement (relevé de boîtes aux lettres),
- Repérage des réseaux aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques), dans un objectif de réutilisation maximal
- Tracés définitifs du futur réseau fibre,
- **Durée prévisionnelle : 9 à 12 mois.**

Réalisation et recettes des travaux

- Installation des locaux techniques et des armoires de rues,
- Réalisation d'ouvrage de génie civil (pose de fourreaux, de poteaux, etc.),
- Déploiement de la fibre : en aérien (sur les poteaux existants) ou en souterrain (dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées),
- Mesures et tests
- Recette de terrain et dossiers d'ouvrage exécuté,
- Intégration dans les systèmes d'information,
- **Durée prévisionnelle : 9 à 18 mois.**

Les travaux dans les copropriétés sont réalisés indépendamment du déploiement et en parallèle du réseau public par l'exploitant. Ils peuvent être effectués en amont ou en aval de l'ouverture commerciale du secteur.

Arrivée des opérateurs télécoms

- Commercialisation du réseau auprès des opérateurs,
- Interconnexion des opérateurs,
- Activation des services,
- Phase de gel commercial (durée réglementaire de 3 mois)
- **Durée prévisionnelle : 3 à 6 mois.**

Raccordements

- Souscription d’une offre auprès d’un des opérateurs présents par l'abonné,
- Installation de la fibre dans le logement (pose d'une PTO : Prise Terminale Optique),
- Connexion de la box au réseau (PTO)
- **Délai moyen de raccordement : 1 à 2 mois*.**

* *Attention : ce délai est valable uniquement pour tous les logements individuels et collectifs déjà pré-équipés en fibre optique (colonnes montantes et rampantes)*

Dispositif expérimental d'aide au raccordement à la fibre optique

Financement des travaux en propriété privée pour se raccorder à la fibre

L'État a institué une nouvelle aide financière pour aider au raccordement en fibre optique des ménages et petites entreprises à qui Orange va retirer le câble cuivre et donc la connexion téléphonique et/ou ADSL.

1 – il s’agit d’une expérimentation qui ne couvre pas le besoin national

2 – elle est soumise à conditions fiscales et techniques

3 – elle est limitée géographiquement

Le raccordement en fibre optique est gratuit et les travaux sur le domaine public sont tous pris en charge par l'opérateur qui déploie le réseau. Et pour la très

grande majorité des cas, il n'y a aucun problème pour réaliser le raccordement.

Mais il arrive que la fibre ne puisse être amenée jusqu'au logement en l'absence de gaine/fourreau sur la parcelle, donc en partie privative. Ou encore le fourreau peut exister, mais il est bouché, écrasé ou saturé. Dans ce cas, les travaux sur le domaine privé du client sont intégralement à sa charge. Cela devient alors un frein au raccordement à la fibre au moment de l'extinction du réseau cuivre.

C'est pour limiter les conséquences de cette situation subie par les propriétaires que l'État propose d'expérimenter une aide financière, pour prendre en charge une partie des travaux.

Une expérimentation :

Avant d'éventuellement généraliser, l'État teste d'abord le dispositif sur les premiers lots de communes où le réseau cuivre va être déposé.

Il est impossible de savoir combien de foyers sont concernés. Ce n'est que lorsque tous les habitants d'une commune, où le réseau cuivre va être retiré, auront tenté de se faire raccorder à la fibre optique, que sera connu le nombre précis d'échecs et donc le dimensionnement du dispositif. Aussi, en expérimentant ce dispositif sur les communes où le réseau cuivre d'Orange a déjà été coupé (lot 1) ou le sera prochainement (janvier 2026 pour le lot 2 et janvier 2027 pour le lot 3), il devrait être possible d'établir une projection au niveau national du nombre de situations qu'il conviendrait d'aider.

De même, la répartition entre les travaux "simples" de débouchage de conduites et ceux qui nécessiteront des travaux beaucoup plus lourds n'est, à ce stade, pas quantifiable. Pas plus que l'on connaît le nombre de foyers qui ne voudront, malgré tout, pas faire de travaux ou feront les travaux eux-mêmes.

Des conditions d’éligibilité :

Outre les critères d'éligibilité fiscale et techniques (voir sur le site de l'Etat Fibre optique : aide aux travaux pour le raccordement - Agence de services…), **il faut être résident de l'une des communes des 3 premiers lots de fermeture du réseau cuivre ; seules les CA de Melun Val de Seine, Pays de Meaux et Paris Vallée de la Marne sont concernées en Seine-et-Marne et seulement pour partie.** Les communes éligibles sont détaillées sur le site de l'État (La fermeture du réseau cuivre dans votre commune | Ministère de l’Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique).

Pour bénéficier de l’aide :

Vous répondez aux critères d'éligibilité et vous disposez d'une attestation d'échec de raccordement de votre opérateur), vous pouvez déposer votre demande sur le site suivant : PUMA - Aide au raccordement à la fibre optique - Demande de prise en charge

- aide_financiere_de_letat_en_cas_de_travaux_a_realiser_sur_votre_propriete_privee.pd 513.2 ko